

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

## COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin, à 18h30, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 02 décembre 2018, se sont réunis dans la salle du Colombier sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

Éric GOBERT, Laurence VANDOORNE, Joël SUZANNE, Françoise FLECHE, Jean-Pierre DUBAS, Odile CARMES, Daniel DIGUET, Martine FREMIN, Laurent DELAROCQUE, Anita MET, Alain DOUARD, Françoise GARNIER, Mickaël BERTRAND, Jean-Luc CHAUSSAVOINE, Dominique LOHY et Didier CHARRON.

**Était excusés :** Monsieur David JOUAULT et Madame Roselyne HEUDIER

**Était absente :** Madame Isabelle MICHEL.

Monsieur David JOUAULT a donné pouvoir à Monsieur Didier CHARRON.

Madame Roselyne HEUDIER a donné pouvoir à Monsieur Éric GOBERT.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire Éric GOBERT.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Laurent DELAROCQUE.

**Ouverture de séance à 18h35.**

---

---

**1 - Objet – Adhésion au label "ESPACE SANS TABAC" de la Ligue contre le cancer**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au label « Espace sans tabac » avec le Comité du Calvados de la Ligue Nationale contre le cancer.

**2 - Objet – Accompagnement pour la mise en conformité au RGPD**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement pour la mise en conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

**3 - Objet : Revalorisation des tarifs de la cantine scolaire**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

**DECIDE** d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire de 5 centimes par prix unitaire à l'exception des repas Natama.

**4 - Objet : Convention avec la FREDON Basse Normandie de lutte contre le frelon asiatique sur le département du Calvados.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention 2019 / 2021 avec la FREDON Basse Normandie de Lutte contre le frelon asiatique sur le département du Calvados.

**DECIDE** une participation des administrés du montant restant à charge après déduction des 30% pris par le Conseil Départemental et des 50 euros pris par la commune de Cambes en Plaine.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

**5 - Objet : Relais Assistants Maternels (RAM) – Consultation pour un nouveau gestionnaire**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

**VALIDE** le principe du lancement d'une consultation pour rechercher un nouveau gestionnaire pour le Relais d'Assistants Maternels Arc en Ciel à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**AUTORISE** le collectif associé à la mairie de Saint Germain La Blache Herbe a étudié les propositions et présenter l'offre considérée comme la mieux disante pour signature et mise en œuvre.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le nouveau prestataire qui aura été désigné.

**6 - Objet : Subvention 2019 Relais Assistants Maternels**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

**DECIDE** de verser une subvention de 3 572.87 € et un loyer de 599.90 euros au Relais d'Assistants Maternels au titre de l'année 2019.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2019.

**7 - Objet : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

**DECIDE** de renouveler le contrat enfance jeunesse pour quatre ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2019 – 2022.

**8 - Objet : Gestion des rythmes scolaires 2018 – Versement du solde de la subvention à la ligue de l'enseignement de Normandie**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**

**DECIDE** de verser à La ligue de l'Enseignement de Normandie la somme de 7 259.25 Euros correspondant au solde de ladite convention.

**9 - Objet : Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de la communauté urbaine Caen la mer – avis de la commune sur le projet arrêté**

Après en avoir délibéré, **10 voix Pour, 6 voix Contre et 2 Abstentions, Le conseil municipal**

**EMET** un avis favorable au projet de PLH transmis, assorti de l'observation suivante : l'objectif quantitatif de 108 logements défini dans le PLH semble irréalisable compte tenu des projets d'aménagement en cours dans la commune prévoyant 150 logements environ.

**10 - Objet : Révision du Plan local d'Urbanisme : Plan d'Aménagement et de développement durable.**

Après en avoir délibéré, **14 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions, Le conseil municipal**

**VALIDE** le PADD présenté avec les deux modifications suivantes :

- - Suppression sur le plan en dernière page "*du troisième temps du développement urbain*" (cercle vert),
- - Ajout d'un petit "d." en avant dernière page avec le texte suivant : "**Projeter le développement futur au Sud de Cambes en Plaine compte tenu des contraintes liées aux zones humides**".

**Clôture de séance à 21h00.**

**Le secrétaire,**

Laurent DELAROCQUE



**Le Maire**

Éric GOBERT